



CHARTE DE BONNE CONDUITE

RESERVATION DES GROUPES SCOLAIRES

Pour votre visite au Musée-mine départemental, veuillez compter une **présence sur site de 2h** (à ajuster si groupe de plus de 60 personnes) comprenant :

- **la visite guidée** des galeries pendant 1h à 1h15, par groupe de 30 maximum,
- **la visite libre** des expositions pendant 45 min à 1h.

La visite guidée a lieu dans des galeries de mine, **en station debout** pendant toute la durée et avec des escaliers à emprunter. De ce fait, elle est déconseillée aux personnes claustrophobes et aux femmes enceintes. Une tablette avec la vidéo de la visite peut être mise à disposition.

Les personnes à mobilité réduite sont invitées à contacter, en amont de la visite, l'accueil du musée pour convenir de modalités adaptées.

La température dans les galeries est en moyenne inférieure de 5°C à la température extérieure.

Le respect de l'horaire transmis est indispensable ; tout retard peut entraîner le report ou l'annulation de la visite guidée.

Les sacs à dos ou cartables doivent être déposés dans les bacs prévus à cet effet.

Il est strictement interdit de toucher les objets exposés, de crier, courir, manger ou boire dans les salles d'exposition et les galeries.

Il est également interdit de monter sur les machines situées à l'intérieur comme à l'extérieur du musée.

Les vidéos et les enregistrements sonores sont interdits pendant la visite guidée. Les photos sont autorisées sous réserve de l'autorisation du guide s'il doit y figurer.

Il n'est pas possible de pique-niquer à l'intérieur du musée mais des tables de pique-nique sont disponibles aux alentours.

WWW.TARN.FR

Des toilettes sont à votre disposition à l'accueil du musée, nous vous remercions par avance, d'en respecter la propreté.

Les enseignants et adultes accompagnateurs ont la responsabilité de faire respecter l'ensemble de ces consignes. Aucun mineur ne doit être laissé sans surveillance.

Ainsi, en cas de manquement au respect des règles énoncées ci-dessus, le personnel du musée se réserve le droit de procéder à une suspension de la visite.

Par ailleurs, en cas de dommage causé aux biens, la responsabilité de l'établissement scolaire sera engagée.

Merci de respecter le personnel, le musée et les autres visiteurs en suivant ces règles de « vivre ensemble ».

(case à cocher) Je reconnais avoir pris connaissance de la présente charte et d'en avoir informé les membres du groupe scolaire.

A *Saint Beroit de Carmaux*

Le *28 juin 2025*

Signature de l'enseignant(e) responsable du groupe

Olivier Guayard

